



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 février 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 3 février 2011

Publié le 11 février 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMONT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Rémi DELATTE
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER	M. Gilles TRAHARD
M. Benoît BORDAT		Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Joël MEKHANTAR		

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Anne DILLENSEGER	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

**Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - ICF Sud-Est Méditerranée :
acquisition en VEFA de 20 logements BBC (16 PLUS, 4 PLAi), Villas Impériales, rue du
Vignery à Perrigny-les-Dijon**

ICF Sud-Est Méditerranée va réaliser l'acquisition en VEFA de 20 logements collectifs au sein d'un programme de promotion immobilière dénommé « Les Villas Impériales » à Perrigny-les-Dijon. Cette opération, faisant l'objet d'une certification BBC Effinergie, a été financée au titre de la délégation 2010 de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, ICF Sud-Est Méditerranée, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 208 000 € au titre des PLUS,
- 74 000 € au titre des PLAi,

représentant 9,90 % du coût prévisionnel TTC (2 848 443 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose également sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur qui aura recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer à ICF Sud-Est Méditerranée – 15 bis rue Henri Chevalier – 69317 LYON cedex-**, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 20 logements collectifs BBC (16 PLUS, 4 PLAi), situés rue du Vignery au sein du programme « Les Villas Impériales, à Perrigny-les-Dijon, **deux subventions d'un montant total de 282 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- 208 000 € au titre des PLUS,
- 74 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ICF Sud-Est Méditerranée, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.